

**MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2015**

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers Municipaux : 33<br>Présents : 28<br>Pouvoirs : 5<br>Absent : 0 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

Le 25 juin 2015 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFON, Maire.

**PRESENTS** : Arnaud LAFON, Béatrix HEBRARD de VEYRINAS, Marie-Thérèse MAURO, Guy RIEUNAU, Véronique MAUMY, André FOURNIE, Marie-Laure CHAUVIN-SICOT, Irène BACLE, Patrick LEMARIE, Marie-Hélène CHAUVELON, Laurent MASSARDY, Camélia ASSADI-RODRIGUEZ, Jimmy CLAEYS, Valérie PICAT, Georges FOURMOND, Odile BIGOT, Joël BETTIN, Béatrice ARMANDARY, Jean-Philippe DEVIDAL, Christelle DERETZ, Pierre PRINI, Sara IRIBARREN, Marc TONDRIAUX, Hélène ROUCH, Bérangère DOERLER, Patrick PRODHON, Patrice TOURNON, Bernard GARRAFOUILLET.

**POUVOIRS** :

Patrick PARIS donne pouvoir à Patrick LEMARIE  
Franck KRITCHMAR donne pouvoir à Arnaud LAFON  
Sylvie BORIES donne pouvoir à Marc TONDRIAUX  
Bernard BAGNERIS donne pouvoir à Patrick PRODHON  
Cécile PAYAN donne pouvoir à Hélène ROUCH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène CHAUVELON

**Vœu du Groupe de la Gauche Rassemblée**

En 2008, figures de proue de la Révision Générale des Politiques Publiques, les Directions Générales des Impôts et de la Comptabilité Publique ont fusionné pour donner naissance à la Direction Générale des Finances Publiques.

Depuis, ce sont près de 20.000 suppressions d'emplois qui ont mis à mal l'ensemble des missions de cette administration, partenaire essentiel pour les collectivités locales.

L'usager, tant particulier que professionnel, était au cœur de cette réforme. Pourtant, depuis quelques mois, l'accueil physique n'est plus possible le mercredi et le vendredi après-midi à Castanet-Tolosan. Pire, nous venons d'apprendre, de source syndicale, qu'à compter du 1er janvier 2016, le recouvrement de l'impôt du centre des finances publiques de Castanet-Tolosan serait transféré vers l'hôtel des finances de Toulouse-Rangueil.

Nous ne pouvons accepter un recul du service public, de la part des services de l'Etat. En période de crise, les services publics sont indispensables. Non seulement, par leur proximité ils répondent au plus près aux attentes de nos concitoyens, mais ils participent aussi à la vie économique de notre commune.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, réuni ce jour, se prononce contre l'abandon de la mission de recouvrement de l'impôt au centre des finances publiques de Castanet-Tolosan. Nous demandons au contraire son développement et renforcement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**- ADOPTE** ce vœu.

Fait à Castanet-Tolosan, le 30 juin 2015  
Le Maire,  
Arnaud LAFON